

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 8 MARS 2017

Sous la présidence de : Pierre MAMMOSSER, Maire de Sultz-sous-Forêts

Etaient présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCINI, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISHER, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Véronique PHILIPPS, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER et Anne ZYTO, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Mmes et MM. Isabelle MULLER, conseillère municipale donne procuration à Béatrice HOELTZEL, Maire déléguée de Hohwiller, José POZUELO, conseiller municipal, Céline Geffroy, conseillère municipale

Secrétaire de séance : Anne-Laurence BING, DGS

- 1. COMPTE RENDU DES REUNIONS**
- 2. COMPTE ADMINISTRATIF 2016**
- 3. COMPTE DE GESTION 2016**
- 4. INDEMNITES DE FONCTION DE L'EXECUTIF**
- 5. PROJETS ET TRAVAUX**
- 6. URBANISME**
- 7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
- 8. DIVERS**

Le Maire ouvre la séance et propose de rajouter trois points à l'ordre du jour initial :

- Le lancement de la 2^{ème} modification du PLU
- La mise en conformité des statuts de la communauté de communes
- L'acquisition de terrains à HOHWILLER dans le cadre des travaux de lutte contre les coulées d'eaux boueuses.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ajout de ces trois points à l'ordre du jour.

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 Février 2017**

Il est précisé que Christian KLIPFEL avait approuvé le compte-rendu de la séance du 5 janvier 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sauf 5 abstentions (Anne ZYTO, Thomas RUBY, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO, Véronique PHILIPPS) approuve le compte-rendu du conseil municipal du 8 février 2017.

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal**

07.02.2017

- Exercice PPMS anti-intrusion école élémentaire

09.02.2017

- Rencontre avec Madame HETTERICH, concernant l'agencement devant le bar du SEVEN : sur ce sujet, le maire précise que les demandes de commune restent identiques à celles émises précédemment et s'inscrivent dans le projet des circulations douces : accès à l'impasse des 7 fontaines et la sortie sur la rue du Docteur Deutsch
- Conseil d'administration du collège de Soultz-sous-Forêts
- Conseil d'école- Ecole élémentaire : les difficultés de cohabitation entre les différents modes de circulations dans la rue des Ecoles ont été évoquées. Ce point est récurrent depuis plusieurs dizaines d'années.

10.02.2017

- Rencontre avec le lieutenant MARFING dans le cadre des points d'actualité régulier
- Comité départemental de suivi SALINE/ NEF
- Repas des bénévoles Médiathèque et Saline
- Assemblée générale de l'association Elsass MTB Trails qui souhaite une deuxième piste

11.02.2017

- Rencontre avec M. Hebting, Président des Free-Riders. La fête de la moto sera reconduite cette année.
- Après-midi Carnavalesque et goûter organisés par la Section Pointes de Pieds à la Saline

13.12.2017

- Réunion de travail sur les coulées d'eau boueuse de Reimerswiller à la communauté de communes. Le Maire rappelle que cette compétence relèvera de la communauté de communes au 1^{er} janvier 2018.

14.12.2017

- Réunion de travail avec l'architecte SUTTER sur le projet Maison des Associations

15.02.2017

- Rencontre avec le Centre de Gestion 67 : mise en place d'une démarche d'analyse des RH, de la mise en œuvre du RIFSEEP et de la mise à jour du cadre statutaire
- Assemblée générale de l'association Foncière de Soultz-sous-Forêts

16.02.2017

- Réunion de travail sur une nouvelle implantation de la déchetterie. Le Maire précise qu'aujourd'hui, la déchetterie ne fonctionne pas de manière optimum et que sa desserte crée des problèmes de circulation. Le SMICTOM est à la recherche d'un terrain deux fois plus grand. Des pistes d'implantation sur la Zone d'Activités Intercommunales sont en cours.
- Rencontre Sous-préfecture/Communes : piscine de Drachenbronn

17.02.2017

- Assemblée générale de la FDSEA « cantonale »

20.02.2017

- Rencontre avec la société ROSACE : implantations du NRO et du SRO près du Seltzbach

21.02.2017

- Rencontre avec l'architecte SUTTER au sujet de la Maison des Associations
- Rencontre avec M. Henriot de l'Amicale de Cyclo concernant un tracé VTT
- Commission sport et associations : Subventions aux associations, fonctionnement du complexe sportif, Maison des Associations

22.02.2017

- Rencontre sur le terrain à Hohwiller, avec l'ADEAN, pour le lancement du guide du routard Alsace du Nord qui se fera le 23 juin.
- Conseil Communautaire de la Communauté de Communes : orientations budgétaires, notamment liées à la prise en compte progressive des nouvelles compétences en application de la loi NOTRe

23.02.2017

- Réunion de préparation de la Journée Citoyenne

24.02.2017

- Rencontre avec Virginie PHILIPPS, Section Pointes de pieds : problématique de stockage
- Assemblée générale Crédit Mutuel

28.02.2017

- Rencontre avec la présidente de SOFAR. La situation personnelle de la famille s'étant stabilisée, il est envisagé d'appliquer un loyer qui s'inscrit dans les règles du logement aidé.
- Rencontre avec la société FrayMédia autour d'un projet de tournage pour l'Ecurie Sébastien Loeb Racing
- Comité de pilotage mission de prospection géothermie

01.03.2017

- Tournage RUND UM Boule d'Or
- Dégâts maison AMIELH : on constate des mouvements de sols de plus en plus importants qui provoquent des dégâts affectant notamment les revêtements de sols. Les causes ne sont pas identifiées à ce jour mais monsieur AMIELH se pose la question si la sécheresse n'est pas un facteur déterminant de ces désordres.

02.03.2017

- Recherche des ruines du château médiéval par techniques magnétiques
- RDV téléphonique sur le projet Funfrock
- Commission Scolaire : Budget des écoles, évolution du site et de ses abords- point à l'ordre du jour, rythme scolaire

03.03.2017

- Réunion de travail sur le projet des Jardins de La Saline

03.03.2017

- Bourse aux vêtements

04.03.2017

- Sortie sur le terrain, à Mommenheim : urbanisation sur des parcelles de surface réduite. L'opération de 167 logements est intéressante comme élément de comparaison avec l'éco quartier.

06.03.2017

- Commission Finances : Compta administratif 2016/ Point à l'ordre du jour, subventions aux associations et crédits des écoles

POINT 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016**1. Vote du compte administratif 2016 : Budget principal et budget annexe**

Le compte administratif 2016 a été discuté en Commission des Finances le 6 mars 2017. Dominique STOHR, adjoint aux finances, présente les résultats qui sont arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

	Réalisé
Dépenses	2 421 991.90 €
Recettes	3 187 765.58 €
RESULTAT DE CLOTURE 2016 : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	765 773.68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	Réalisé
Dépenses	2 038 049.58 €
Recettes	1 256 473.30 €
RESULTAT DE CLOTURE 2016 : DEFICIT D'INVESTISSEMENT	781 576.28 €

RESTES A REALISER :

Dépenses	1 038 111.72 €
Recettes	269 741.64 €
Déficit des restes à réaliser	768 370.1 €

BUDGET ANNEXE : ECO QUARTIER

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Réalisé
Dépenses	30 498.46 €
Recettes	0 €
RESULTAT DE CLOTURE 2016 : DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	30 498.46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €
RESULTAT DE CLOTURE 2016 : DEFICIT D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €

L'excédent de fonctionnement de 765 773.7 € est affecté en totalité en recettes d'investissement. Le déficit d'investissement de clôture, restes à réaliser inclus, est de 784 172,68 €

Le Maire indique que 265 500€ de subventions sont encore attendues au titre des opérations prévues en investissements et 469 000€ de fonds de compensation TVA au titre des investissements de 2015 et 2016 et des restes à réaliser de 2016. Le reste à charge n'est donc au final que de 49 672 €. La dette par habitant s'élève en 2017 à 899 € par habitant. Le Maire rappelle que le seuil critique est de 1200 € par habitant.

VU l'article L. 2121-14 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif 2016 adopté par délibération du conseil municipal du 6 avril 2016 ;

VU la décision modificative n°1 approuvée par délibération du conseil municipal du 10 novembre 2016 ;

VU la présentation en ce jour du compte administratif 2016 ;

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion 2016 tenu par le comptable public

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission Finances du 6 mars 2017.

Réuni sous la présidence de Mme Lucienne HAAS, première adjointe,
le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte le compte administratif 2016 (M. le Maire ne prend pas part au vote).

2. Affectation du résultat 2016

VU l'article L. 2311-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R. 2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du compte administratif 2016 et son adoption par délibération de ce jour du Conseil municipal ;

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal décide :

- D'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2016, soit 765 773.68 €, au compte 1068 de la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement.
- De reprendre ces résultats au budget primitif 2017.

BUDGET ANNEXE : ECO QUARTIER

- De reporter l'intégralité du déficit de fonctionnement, soit 30 498.46 €, en D002 de la section de fonctionnement.
- De reprendre ces résultats au budget primitif 2017.

POINT 3 : COMPTE DE GESTION 2016

VU l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le comptable public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune pour le budget principal et le budget annexe de l'Eco quartier;

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du comptable public ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Approuve le compte de gestion du comptable public de Soultz-Sous-Forêts,
Donne quitus à ce dernier pour sa gestion.

POINT 4 : INDEMNITES DE FONCTION DE L'EXECUTIF

MODIFICATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE L'ECHELLE INDICIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE / MODIFICATION DE CALCUL DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 porte modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique. Ce décret modifie l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique qui sert de référence au calcul des indemnités de fonction des élus.

Dès le 1^{er} janvier 2017 les indemnités de fonctions des élus doivent être recalculées en référence à ce nouvel indice. La délibération du 9 avril 2014 définissant les indemnités de fonction des maires, adjoints au maire, maire délégué et conseillers municipaux délégués doit donc être modifiée comme suit :

Les références à l'indice brut 1015, indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique jusqu'au 01/01/2017 seront supprimées, les pourcentages exprimés le seront en fonction **de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.**

Le montant plafond des indemnités de fonction allouées aux élus locaux est déterminé par référence aux montants indiqués à l'article L2123-23 du CGCT et à **l'indice brut terminal de d'échelle indiciaire de la fonction publique.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve les nouvelles modalités de calculs en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction public de l'indemnité de fonction des élus à compter du 1^{er} janvier 2017.

POINT 5 : PROJETS ET TRAVAUX

1. Complexe sportif

- **Avenant n°1 à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage : Rectificatif à la délibération du 7 décembre 2016**

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité, par délibération du 7 décembre 2016, l'avenant n°1 à l'annexe 3 de la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage. Or, il s'avère que le montant des « Travaux divers non évalués » du décompte définitif doit être corrigé :

- De l'ajout d'une dépense relative à des travaux urgents d'assainissement hors marché d'un montant de 1 654 € HT ;
- D'une erreur sur le montant total des frais de branchement en matière d'assainissement.

D'autre part, il est précisé que les frais de redimensionnement de la chaudière seront refacturés hors taxe à la commune de Soultz-Sous-Forêts, le Syndicat Mixte ayant d'ores et déjà bénéficié de la compensation de TVA au titre de cette dépense en 2015.

En conséquence, et suite au décompte définitif, le montant réel à charge des deux structures est le suivant :

- Commune de Soultz-Sous-Forêts : **1 244 305.47 € HT** (soit 1 459 180.32 € TTC)
- Syndicat Mixte : **74 272.43 € HT** (soit 89 126.92 € TTC)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°1 à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage

Approuve le décompte définitif

- **Répartition des frais (hors travaux) : Rectificatif à la délibération du 7 décembre 2016**

Le Conseil municipal a approuvé, par délibération du 7 décembre 2016, le partage à part égale entre la commune de Soultz-Sous-Forêts et le Syndicat Mixte de diverses acquisitions hors marché pour un montant global de 7 474.17 € HT.

Cependant, le coût de l'acquisition d'une borne Wi-Fi par le Syndicat Mixte ayant été erroné, le coût total de ces achats hors marché s'élève en réalité à **7 436.67 € HT**.

Il est à noter que ces frais seront partagés sur la base de ce montant hors taxe, la commune et le Syndicat Mixte bénéficiant chacune de la compensation de TVA au titre de ces dépenses en 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le rectificatif des frais (hors travaux).

Le Maire rappelle que les coûts de fonctionnement ont été proratisés (par volume horaire d'occupation et par surface) à 55% pour la commune et 45% pour le collège. Une délibération approuvant la convention de répartition du coût de fonctionnement sera prise lors d'une prochaine séance. Cette convention sera ajustée en fonction des occupations réelles des utilisateurs.

2. Ecoquartier : Attribution du marché lots n°1 et n°2

1 - RAPPEL SUCCINCT DE L'OPERATION

Le projet concerne la viabilisation de 5 parcelles dans le cadre de l'aménagement de l'Eco Quartier du Salzbaechel à SOULTZ-SOUS-FORETS.

Le LOT n°01 concerne les travaux de terrassements, des voiries provisoires, des réseaux d'assainissement, de gaz, de basse tension, d'éclairage, de génie civil télécom et de tranchée AEP. Il comprend également la viabilisation des parcelles avec la mise en place des coffrets et équipements parcellaires.

Le LOT n°02 comprend les travaux de voiries définitives et d'espaces verts.

Nota : le contenu des lots sont précisés suite à validation auprès du maître d'œuvre.

2 - OFFRES REMISES

6 entreprises ont remis une offre pour le Lot n°01 et 2 entreprises pour le Lot n°02.

3 - CRITERES DE NOTATION

Note de critère Prix : 40x (Prix du moins disant/Prix de l'offre)

Notes de critère Valeur technique : critères de notation extraits du règlement de la Consultation

Dans la colonne 2 il faut mettre « Estimation MOE/Offre »

LOTS	ESTIMATION MOE HT En €	Prix 40 %	Valeur technique 60%	TOTAL	Classement
		Note /40	Note /60	Note /100	Global
Lot 01 : Voirie provisoire, assainissement et réseaux divers	129 187,50				
WILLEM	96 015,80	40,00	31.25	71,25	1
ARTERE	109 116,00	30,97	37.5	68,47	3
Jean LEFEBVRE	111 838,30	29,48	41.25	70,73	2
TRABET	123 741,00	24,08	38.75	62,83	4
GCM	120 116,70	25,56	35	60,56	5
ROTT	124 210,50	23,90	22.5	46,40	6
Lot 02 : Voirie définitive, revêtement sol, espace vert	108 557,60				
T MULLER	112 499,85	40,00	52	92,00	1
WILLEM	149 875,10	22,54	33	55,54	2

Suite à des interrogations des membres du Conseil Municipal, le Maire confirme que la formule de calcul de la notation du prix (qui a été précisée dans le règlement de consultation) donne un poids plus important au prix.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission de sélection des offres, après en avoir délibéré, à l'unanimité sauf une abstention (Fabien Acker) décide d'attribuer le lot n°1 à l'entreprise WILLEM et le lot n° 2 à l'entreprise Thierry MULLER.

3. Réhabilitation de la Maison des Associations : présentation du projet et insertion dans le site

Le projet de rénovation de la Maison des associations s'appuie sur trois éléments structurants :

- L'accès à l'école maternelle et au complexe scolaire à l'arrière du bâtiment
- La destination future du bâtiment
- La rénovation du parc devant le bâtiment et son intégration dans un réaménagement plus large du secteur.

La Maîtrise d'œuvre a été confiée à Sutter Architecture.

Le Maire rappelle la connexion initiale des différents espaces autour des écoles et de la Maison des Associations.

Vision initiale



Le Maire présente le projet architectural proposé par le cabinet Sutter : mise à part les travaux liés à l'accessibilité et à la sécurité, il est proposé de créer un porche côté ouest.



Réhabilitation de la Maison des Associations, côté rue des Barons de Fleckenstein

Un débat s'engage autour de l'opportunité de créer ce proche.

Certains membres du Conseil municipal pensent que cette ouverture aura peu d'impact sur la circulation dans la rue des écoles, la majorité des élèves venant de l'est de la commune. Plusieurs membres du Conseil municipal estiment que la proposition présentée ne permet pas aux élèves de

l'école élémentaire d'accéder directement à l'école, ce qui réduit la pertinence de la création de ce porche. Le Maire rappelle qu'initier un nouveau passage vers l'école élémentaire crée un point d'entrée supplémentaire difficile à contrôler. La Commission scolaire a d'ailleurs été informée du projet.



Réhabilitation de la Maison des Associations : côté école maternelle

La rampe PMR à l'arrière du bâtiment apparaît trop imposante pour certains membres du Conseil municipal. Un espace de circulation complet est souhaité le long de la cour d'école.

Le Maire rappelle que le projet d'aménagement de la cour d'école proposé par le paysagiste Gabriel Milochau doit d'insérer dans l'aménagement de l'espace arrière de la Maisons de l'Association.

Mme CARARRO estime que la rampe devrait arriver directement à l'entrée de la cour et qu'il serait intéressant de décaler l'entrée de l'école maternelle directement dans l'axe.

M. ECKMANN a quelques réserves sur la rampe d'accès et sur l'usage qu'elle aura.



Schéma de la cour d'école maternelle

L'aménagement de la cour d'école est prévu pour 2018, la création des places de stationnement également.

Coûts des travaux :

Le coût des travaux de la réhabilitation de la Maison des Associations est présenté.

LOTS	2017	2018		
DEMOLITION	15 000,00			
GROS ŒUVRE CAGE ASCENSEUR + ESCALIER + MURETS	40 000,00			
OSSATURE METALLIQUE + HABILLAGE BOIS	44 000,00			
ETANCHEITE + BARDAGE METALLIQUE (façade arrière)	12 500,00			
MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES	86 200,00			
VENTILATION VMC (sous-sol)	8 500,00			
PLATRERIE ISOLATION FAUX-PLAFONDS	10 500,00			
ELECTRICITE	14 000,00			
CHAUFFAGE (modif + complément)	6 000,00			
SANITAIRE	11 000,00			
CARRELAGE FAIENCE INTERIEURE	12 000,00			
PEINTURE INTERIEURE ET EXTERIEURE	11 500,00	8 000,00		
SOL EXT COLLE DANS PASSAGE	7 000,00			
ASCENSEUR (sans cage en béton)	28 000,00			
CAGE ESCALIER METALLIQUE EXT (3 niveaux)	27 000,00			
ECHAFAUDAGE	2 500,00			
VRD, RAMPE PMR et PARKING ET CLOTURE RIGIDE	26 000,00	40 000,00		
Montant total HT des travaux	361 700,00	48 000,00		
TOTAL HT	409 700,00 €			

La partie importante des travaux se passeraient en 2017 pour un montant estimé à 361 700€ HT.

Le Maire rappelle que l'opportunité de créer ce porche ne se représentera pas et qu'il lui paraît important de la saisir pour redonner une nouvelle impulsion à cet espace.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins trois absentions (Anne ZYTO, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL)

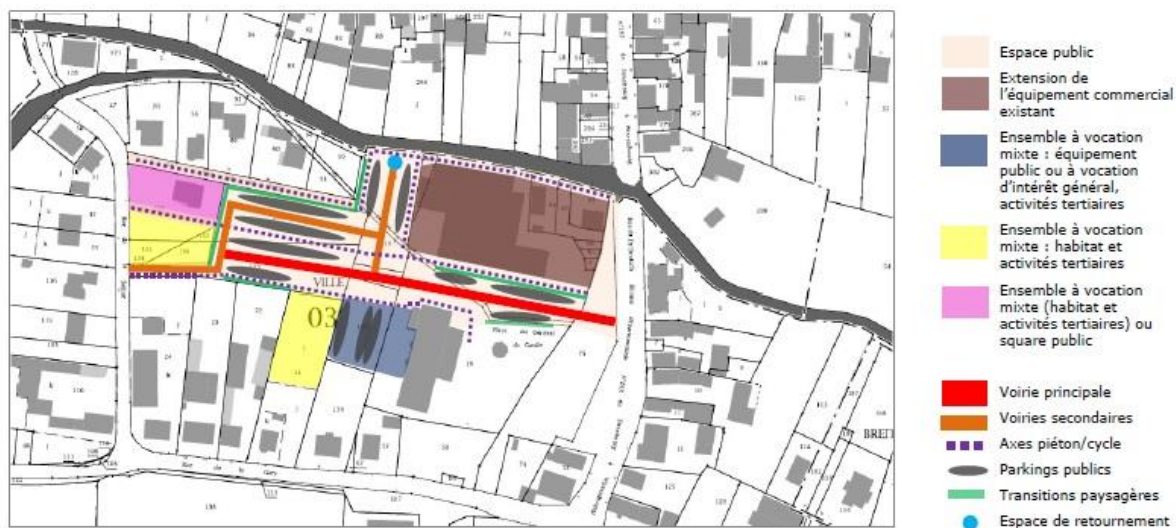
Approuve la création d'un porche dans le cadre de la réhabilitation de la Maison des Associations

4. Aménagement des Jardins de la Saline

Le Maire rappelle que le projet d'aménagement des Jardins de la Saline est un élément structurant qui permet le développement de notre centre-ville et contribue à son animation.

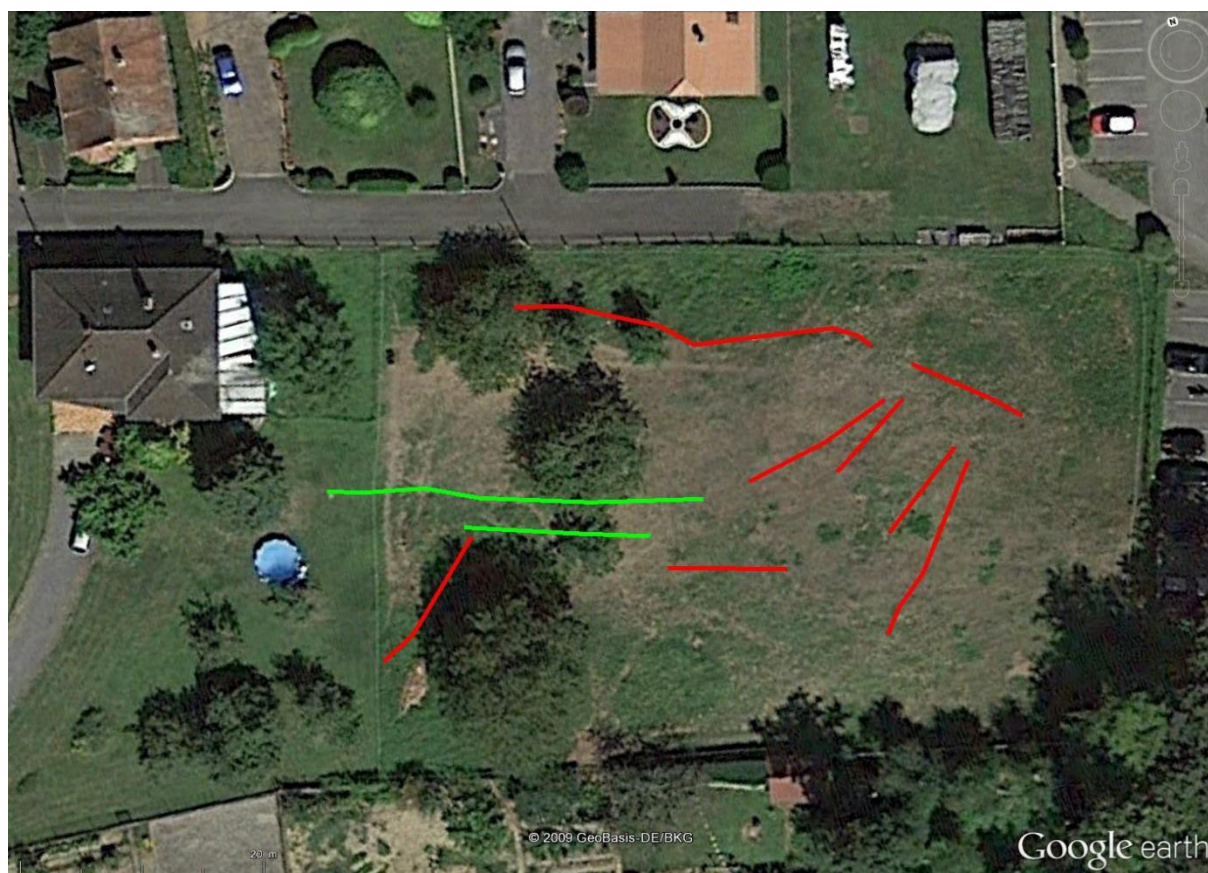
Le programme d'aménagement a le souci de prendre en compte les problématiques d'animations, de circulations douces, et de fonctions urbaines qui visent au maintien des services et des commerces.

Le Maire rappelle les orientations générales du projet d'aménagement.



Concernant la possibilité de mettre en valeur l'aspect historique de cet espace l'institut de physique du globe de l'Université de Strasbourg a procédé à une première prospection magnétique du terrain au début du mois de mars. Elle a révélé que sur la partie ouest du terrain, le sous-sol pourrait renfermer des restes du mur nord des Fleckenstein.

Le Maire souhaite que, si ces vestiges sont confirmés, l'aménagement du Jardin de la Saline les intègre dans son projet.



Au projet d'aménagement initial essentiellement axé sur du stationnement, le Maire propose d'y insérer un élément fort : un espace couvert d'environ 400m². L'usage de cet espace couvert serait polyvalent : accueil du marché hebdomadaire, des manifestations annuelles (fêtes de la musique, activités culturelles, événements,...). En dehors des occupations liées à des animations, l'espace serait réservé au stationnement

Des photos illustrant des espaces couverts dans d'autres villes sont présentées.

L'emplacement de l'espace couvert est discuté : devant la Saline, place du Général de Gaulle ou à l'ouest du parking du supermarché.



L'espace couvert a été estimé par le maître d'œuvre à 1150 €/m² : soit un coût supplémentaire de 460 000 €.

Ce nouvel élément du projet fera l'objet d'une demande de subventionnement de la DETR, sollicitée à hauteur de 20%.

Le plan de financement est présenté.

Rubriques	Désignation des opérations	Montant HT
Dépenses	Travaux d'aménagement	367 450 €
	Construction d'un espace couvert d'animations (400 m ²)	460 000 €
	Honoraires architectes construction halles (6%)	27 600 €
	Honoraires maîtrise d'œuvre (3,9%)	32 271 €
	TOTAL HT	887 321 €
Recettes	Subvention du Conseil Départemental	100 000 €
	Subvention DETR au titre des opérations de développement économique, socioculturel, environnemental et touristique (20% des travaux)	165 490 €
	Subvention DRAC au titre de la mise en valeur des vestiges historiques (5%)	41 373 €
	Autofinancement	580 458 €
	TOTAL	887 321 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sauf (1 abstention Anne ZYTO et 1 voix contre Christian KLIPFEL)

Approuve le projet d'aménagement des Jardins de la Saline intégrant un espace couvert

Approuve le plan de financement

Autorise le Maire à solliciter des financements auprès de la DETR, Conseil départemental et DRAC,...

5. Coulée d'eaux boueuses (point ajouté à l'ordre du jour)

Proposition d'acquisition par la ville d'un terrain non bâti.

Béatrice HOELTZEL informe les membres du conseil municipal que le propriétaire accepte globalement la proposition de 100€/are formulée par le conseil municipal du 8 février à l'exception de la bande de terrain d'une contenance de 5 ares à proximité immédiate du domaine public pour laquelle il demande un prix de 200 €/are.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'achat de la bande de terrain cadastré section 14 n°239 d'une contenance totale de 33.18 ares

Approuve l'achat d'une surface de 5 ares au prix de 200€/are et de 100 €/are pour la surface restante.

POINT 6 : URBANISME

1. Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les biens sus-nommés :

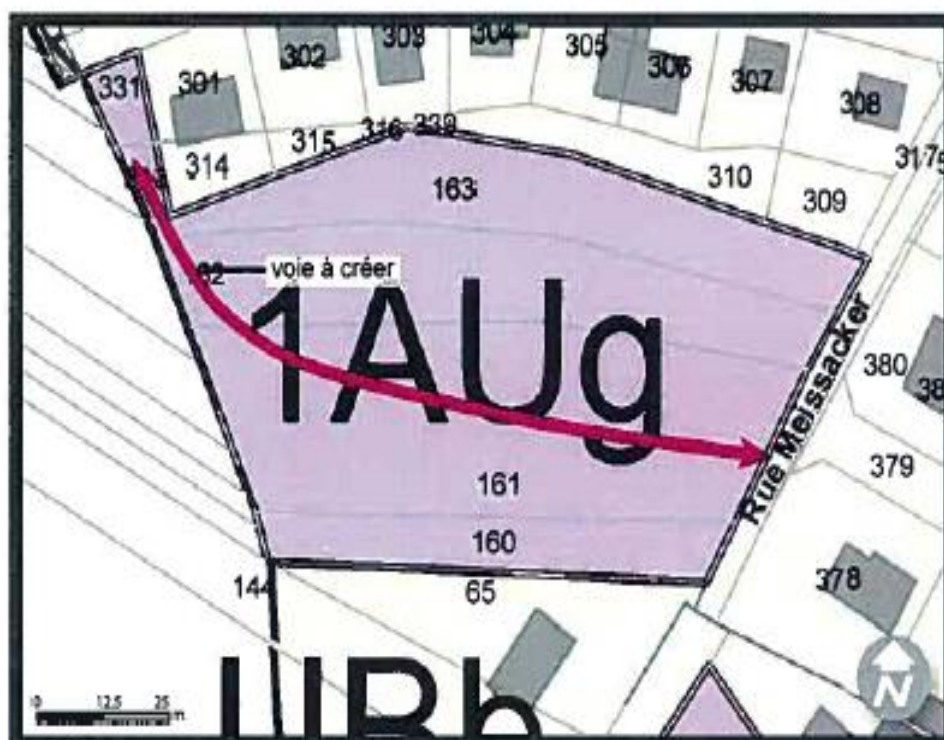
- Propriété cadastrée section 23 n°533/39 située rue de Wolfsgarten d'une superficie de 2014 m²
- Propriété cadastrée section 37 n°425/102 située rue du Maire Frédéric Laeuffer d'une superficie de 8.14 ares
- Propriété cadastrée section 23 n°267/48 située rue du chanoine IMBS d'une superficie de 5.13 ares.
- Propriété cadastrée section 37 n°429/102 située rue des vignes d'une superficie de 757m²

2. Modification n°2 du PLU : lancement de la procédure de modification (point ajouté à l'ordre du jour)

La modification n°2 du PLU concerne :

2.1 La Zone 1AUg

- La suppression de l'obligation de bouclage car les parcelles 301, 314, et 331 forme une entité foncière homogène et la parcelle 331 est quasi impossible à détacher pour réaliser le bouclage

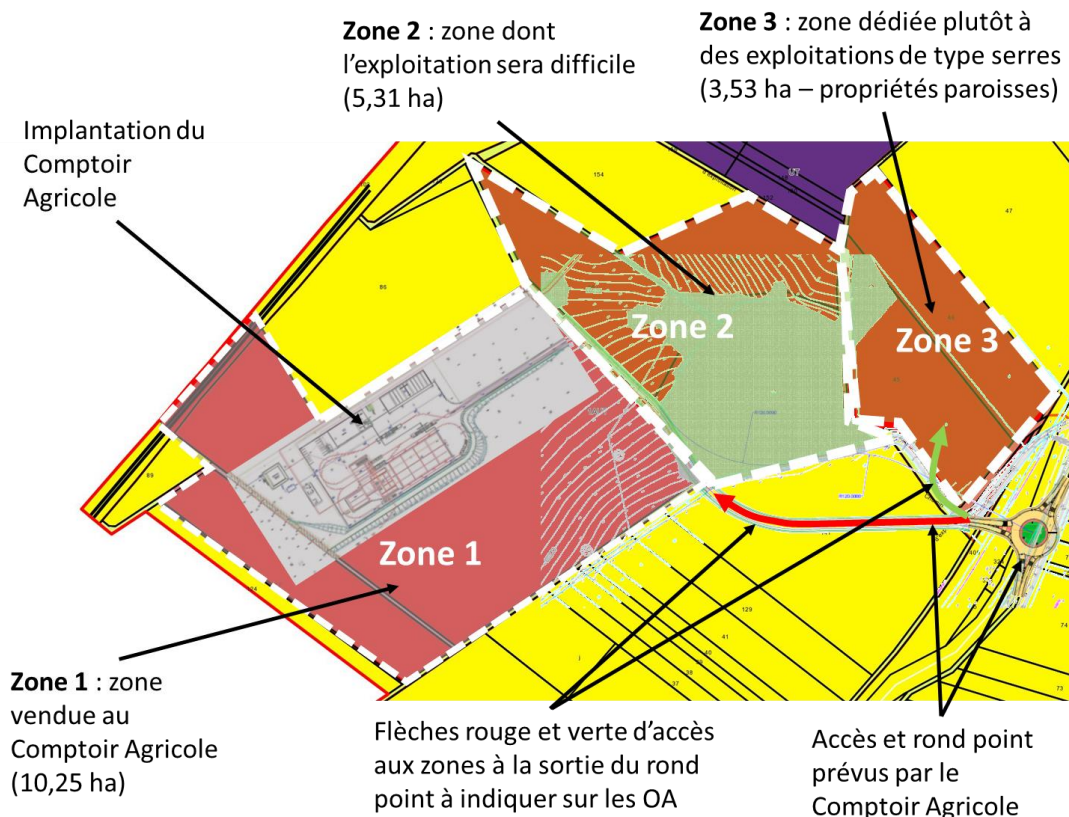


2.2 L'Autorisation des sorties d'exploitation agricole



2.3 ZONE 1AUT : zonage, opérations d'aménagement par zone, et modification des emplacements réservés d'accès

Le découpage en 3 zones permettra d'avancer dans l'urbanisation par tranche



2.4 L'adaptation du règlement pour les zones UT

Articles 1 et 2 zone 1AUT concernant les entrepôts :

Aligner la formulation de la zone 1AUT sur celle de la zone UT pour permettre l'implantation d'entrepôt en zone AUT et plus généralement « toutes les constructions et installations liées à l'activité géothermique ou à une activité qui valorise ce type d'énergie »

2.5 L'adaptation du règlement en zone UA et UB

Article 6

- Dans toute la zone UB, sur chaque unité foncière, la construction doit être édifiée :
 - à l'alignement des voies existantes, à modifier ou à créer
 - Ou en respectant la ligne de construction existante et à condition d'être à une distance comprise entre 0 et 10 mètres
- En zone UA, sur chaque unité foncière, la construction doit être édifiée soit :
 - A l'alignement des voies existantes, à modifier ou à créer
 - Ou à une distance respectant l'alignement des constructions voisines et à condition d'être comprise entre 0 et 5 mètres

2.6 L'adaptation du règlement pour les zones NH

Articles 1 zone NH concernant les équipements de loisirs

Il est proposé d'ajuster la liste des interdictions en zone NH, qui est une zone qui peut comprendre des équipements de loisirs comme annoncé dans la description de la zone, alors qu'en même temps on interdit l'hébergement hôtelier et les habitations légères de loisirs dans l'article 1.

A noter qu'il y a actuellement une petite zone de ce type autour de l'ancienne maison forestière en forêt au-dessus de Lobsann.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le lancement de la modification n°2 du PLU sur les points suivants : autorisations des sorties d'exploitation, modification de la 1AUT, modification de la zone 1AUg, adaptation du règlement pour les zones UT, adaptation du règlement en zones UA et UB, adaptation du règlement pour les zones NH

Autorise le Maire à solliciter la communauté de communes pour le lancement de cette modification

POINT 7 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

- **Collège de l'Outre-Forêt**

Le collège de l'Outre-Forêt organise un voyage de découverte de l'Alsace au temps du Moyen-Age dans le cadre d'un partenariat avec un lycée allemand.

32 élèves bilingues et 29 élèves allemands sont concernés par cette action qui aura lieu du 24 au 28 avril 2017. Le coût total du projet s'élève à 11 160 €. La participation par élève s'élève à 310€. 25 élèves de Soultz-sous-Forêts sont concernés. Le collège sollicite la Ville pour l'attribution d'une subvention afin de soutenir les familles.

L'Education nationale, l'office franco-allemand pour la jeunesse, le conseil départemental, le fonds européen et la Ville de Betschdorf ont également été sollicités.

Le Maire informe que la ville de Betschdorf n'a pas donné d'avis favorable à la demande estimant qu'elle ne relevait pas de son champ de compétences.

Des échanges ont lieu : certains membres du conseil estiment qu'un avis favorable créerait un précédent pour de futures demandes d'aide aux voyages scolaires. Christian KLIPFEL estime intéressante l'opportunité de financer un projet dans la continuité du cycle élémentaire qui concerne une classe bilingue.

Le maire propose que cette demande soit revue en commission. Selon l'issue elle sera représentée au prochain conseil municipal.

POINT 8 : DIVERS

1. Fixation du prix du bois enstéré

Par délibération du 7 janvier 2015, le conseil municipal a fixé le prix du bois enstéré à 45.45 € HT (50 € TTC)

La délibération suivante serait à prendre :

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de fixer le prix du stère du bois (chêne et hêtre) 2017 à 53 € TTC.

2. Communauté de communes : approbation de la mise en conformité des statuts suite à un courrier de la préfecture (point ajouté à l'ordre du jour initial)

La communauté de communes de l'Outre-Forêt exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

I- COMPETENCES OBLIGATOIRES

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territorial et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme ;

Les actions de développement économique et de promotion du tourisme sont détaillées comme suit :

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.425-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire

- - Constitution de réserves foncières pour la création de toutes nouvelles zones d'activités économiques à finalité industrielle, artisanale, tertiaire et commerciale
- - Promotion et animations économiques sur le territoire de la communauté, liées à la création, au maintien d'emplois, à l'insertion professionnelle, à la recherche, à l'installation et au développement d'entreprises artisanales, industrielles, agricoles, commerciales et services
- l'étude, la réalisation, la gestion et l'entretien d'ateliers relais, de pépinière d'entreprises, d'hôtels d'entreprises
- -la participation aux services d'appui et d'aides aux entreprises et aux créateurs d'entreprises

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
 - soutien à toute opération tendant à favoriser l'amélioration de l'accueil, de l'information, de la promotion, communication et de l'animation touristique dans le cadre de conventions d'objectifs passées avec la communauté de communes
 - Etude, création, extension aménagement, gestion et entretien d'équipements et de services de tourisme d'intérêt communautaire.
 - Soutien, participation aux offices de tourisme et syndicats d'initiative

3° A compter du 1^{er} janvier 2018, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

II - COMPETENCES OPTIONNELLES

1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

- Etude, réalisation, aménagement, entretien et promotion de circuits pédestres, pistes cyclables et circuits touristiques uniquement pour ce qui est des liaisons
- Participation à des opérations de promotion des pratiques de compostage individuel
- Actions de communication, d'information, de sensibilisation, d'animation relevant de la compétence ci-dessus définie

2° Politique du logement et du cadre de vie :

- aide au ravalement des façades dont les modalités sont déterminées par le Conseil Communautaire
- aide à la conservation des immeubles dits remarquables, selon les critères établis par le règlement adopté par la communauté de communes en la matière
- mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH)
- mise en œuvre d'opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Sont d'intérêt communautaire :
 - la participation complémentaire à celle de l'Etat et de l'ANAH pour les travaux de création de logements conventionnés
 - les études pré-opérationnelles et les études d'animation de ces procédures
 - la mise en place de permanences de conseils aux habitants dans le cadre de la valorisation du patrimoine architectural et la création de logements locatifs
 - la politique du logement social ainsi que les actions en faveur du logement des personnes défavorisées
 - les études de faisabilité technique et financière pour la réhabilitation des bâtiments communaux en vue de la réalisation de logements locatifs

3° Action sociale d'intérêt communautaire

Politique en faveur de la jeunesse et de la petite enfance

- Etude, réalisation et gestion de structures en faveur des jeunes (jusqu'à 18 ans) et de la petite enfance (avant 6 ans) : périscolaire, relais d'assistantes maternelles, maison des jeunes, halte-garderie implantée dans la commune de Soultz-sous-Forêts et son transfert.
- Etude, réalisation de nouvelles structures en faveur de la petite enfance (avant 6 ans) : crèche, micro-crèche, halte-garderie, multi-accueil dont les coûts de gestion sont supportés par un tiers externe (par le biais de contrat DSP)
- Animation dans le cadre d'opérations organisées au niveau communautaire ou coordination, orientation et soutien aux actions conduites dans les domaines socio-éducatifs, sportifs, culturels, de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse par des associations et groupements associatifs intercommunaux
- Participation aux services favorisant le suivi des jeunes

Politique en faveur des personnes âgées

- Coordination, orientation et soutien aux actions conduites dans les domaines des services, animations et formations à destination des personnes âgées et des aidants, par les associations à vocation supra communale ou dans le cadre d'opérations organisées au niveau communautaire
- Etude, réalisation et gestion de toutes nouvelles structures d'accueil de jour à destination des personnes âgées
- Etude et réalisation d'actions et de services d'aide au maintien à domicile en faveur des personnes âgées
- Etude et réalisation d'actions et de services visant la mobilité, le déplacement des personnes âgées ou handicapées

III - COMPETENCES FACULTATIVES

- Etude, élaboration, acquisition et gestion d'un système d'information géographique avec numérisation des couches cadastrales

Politique en faveur des collectivités et des associations

- Organisation et soutien à des manifestations culturelles et actions de formation ayant un caractère intercommunal reconnu ou étant exemplaire
- Etudes et animation de programmes d'actions, études de faisabilité, acquisition, création, aménagement et gestion d'équipements nécessaires à l'amélioration de la mobilité et à l'accès aux activités et aux services
- Etude, gestion et animation de programmes intercommunaux relatifs aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, y compris actions de formation et de sensibilisation
- Acquisition, entretien et gestion de la banque de matériels intercommunale pouvant être mis à disposition des communes et des associations
- Etude, réalisation, fonctionnement et mise en place d'équipements de communication, d'actions de communication tels que réseau intranet, réseau internet, réseau haut débit et téléphonie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt tels que mentionnés ci-dessus.

3. Diverses informations et communications

4. Prochaines réunions et manifestations

09.03.2017

19h30 : Conférence Soutien à la Parentalité animée par Christel Bricka à la Saline

11.03.2017

10h : AG du musée pétrolier de Merckwiller

14h30 : AG de l'association des Amis de la Ligne Maginot d'Alsace

20h : Tennis Club : repas

13.03.2017

19h : Commission développement économique

15.03.2017

19h : Commission urbanisme et environnement

16.03.2017

18h30 : Commission activités culturelles

17.02.2017

20h30 : Spectacle Lady Raymonde à la Saline

18.03.2017

9h : Vente de bois de chauffage Salle voûtée

22.03.2017

19h : Commission fleurissement et illuminations

20h : Commission communication, démarche participative et événementiel

24.03.2017

17h : Audition annuelle des classes de violons et de l'Ensemble à Cordes de l'école de musique de Soultz-sous-Forêts et de l'ECMU Salle voûtée

28.03.2017

19h : Commission projets et travaux

04.04.2017

19h : Commission finances : BP 2017 et tarifs

11.04.2017

20h15 : Conseil municipal